



L'économie autrement en Franche-Comté – CHAPITRE III

Entreprendre  
autrement

## Entreprendre autrement en Franche-Comté

**Des conseils pratiques, des témoignages  
et des exemples pour bien choisir son statut et  
bénéficier au mieux des réseaux de financement  
et d'accompagnement qui soutiennent  
les porteurs de projets alternatifs.**



D. R.

**Envie Franche-Comté** est une entreprise d'insertion qui collecte de l'électroménager usagé pour ensuite le rénover afin de le revendre, ou le dépolluer et le valoriser.

## Créer ou reprendre une activité

Activités viables délocalisées, parachutes dorés pour des dirigeants de sociétés en difficulté, questionnement sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises... : les grandes entreprises capitalistes n'ont jamais autant attiré la critique sur leur mode de fonctionnement. Pourtant, le désir d'entreprendre des Français reste élevé. L'Insee a enregistré près de 260 000 créations d'entreprise en 2011 (91 400 entreprises individuelles et 166 400 sociétés), auxquelles s'ajoutent 291 700 nouveaux auto-entrepreneurs. Dans la région Franche-Comté, 3 000 entreprises ont vu le jour en 2011 et 4 000 personnes ont demandé le statut d'auto-entrepreneur.

Etre son propre « patron », faire fortune et se réaliser, voilà les principales motivations des chefs d'entreprise, des porteurs et des porteuses de projet, selon les enquêtes de l'Insee. Mais un nombre croissant de jeunes, et de moins jeunes, aspirent à être autonomes, à voir le résultat de leur travail tout en souhaitant exercer une activité à forte utilité sociale et qui s'inscrit dans une logique de développement durable. Ils aspirent à gagner leur vie correctement sans pour autant considérer que la richesse est le critère numéro un de la réussite. Enfin, leur projet de vie personnelle se conjugue généralement avec une volonté de travailler en équipe. Bref, ils aspirent à « entreprendre autrement ».

Différents statuts d'économie sociale permettent de répondre à leurs attentes. Rapide tour d'horizon, assorti d'exemples d'initiatives franc-comtoises, des principales caractéristiques des différents statuts et d'informations sur les réseaux de financement et d'accompagnement. ●

## Les différents statuts

**Société coopérative de production, société coopérative d'intérêt collectif, association, entreprise d'insertion..., le choix du statut pour entreprendre est loin d'être anodin. Par ailleurs, des agréments publics sont parfois nécessaires pour pouvoir monter une entreprise, notamment dans le secteur de l'insertion. Tour d'horizon.**

### Les coopératives

Une coopérative est un groupement qui a pour but de rendre service à chacun de ses membres. Ainsi, les coopératives agricoles peuvent offrir des débouchés aux exploitations qui en font partie, les banques coopératives des services à leurs clients, qui en sont également sociétaires. Dans les sociétés coopératives et participatives (Scop)<sup>[1]</sup>, ce sont les salariés qui s'unissent pour valoriser ensemble le fruit de leur travail ; ils sont coopérateurs ou associés de leur entreprise et, à ce titre, participent à sa gestion et aux décisions la concernant.

[1] L'appellation société coopérative et participative (Scop) englobe le statut de société coopérative de production (Scop) et celui de société coopérative d'intérêt collectif (Scic).



## LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION (SCOP)

On dénombre en France près de 2 000 Scop (+ 36 % en dix ans), regroupant un peu plus de 40 000 salariés. Leur chiffre d'affaires cumulé atteint 3,7 milliards d'euros en 2011. Si elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité, elles sont particulièrement nombreuses dans la construction et l'industrie. Cependant, aujourd'hui, deux tiers des créations de Scop concernent le secteur des services. On compte 17 Scop en Franche-Comté.

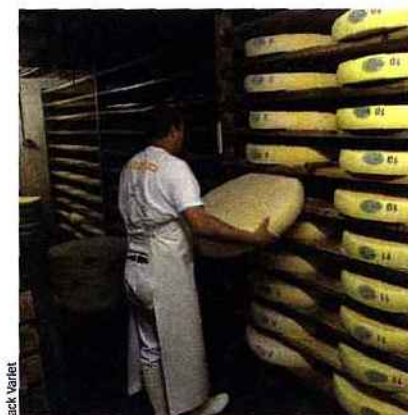
Outre sa gestion démocratique selon le principe « une personne = une voix », – chaque associé a le même pouvoir quel que soit le nombre de parts sociales détenues –, une Scop se distingue des autres entreprises par le fait qu'elle est contrôlée par ses salariés. Sur le plan de la gouvernance, une Scop peut prendre la forme d'une société anonyme (SA), le conseil d'administration étant élu par les associés et désignant le PDG en son sein, ou d'une société à responsabilité limitée (SARL) dont le gérant est directement élu. Les salariés-associés doivent détenir au minimum 51 % du capital social de l'entreprise et contrôler 65 % des

## ZOOM La Fédération départementale des coopératives laitières (FDCL) Doubs & Jura règne sur le comté

S'il est une réussite à saluer au sein de l'économie sociale et solidaire franc-comtoise, c'est bien celle des coopératives laitières du Doubs et du Jura, qui contrôlent aujourd'hui près de 80 % de la production du « gruyère de Comté ». 2 500 producteurs laitiers situés dans la zone d'appellation contrôlée, essentiellement en montagne, apportent leur production à près de 150 fruitières, ateliers gérés sur le mode coopératif où est élaboré le fameux fromage. Ces fruitières, dont l'origine remonte au Moyen Age, emploient aujourd'hui plus de 750 salariés. Les tommes de comté sont ensuite cédées à des affineurs qui assurent le vieillissement du fromage dans leurs caves avant de le commercialiser.

L'originalité de la coopération franc-comtoise tient au fait que les producteurs laitiers ont su conserver le contrôle de la filière. Dans le comté, c'est d'abord l'appellation qui tient lieu de marque aux yeux du consommateur : on achète du comté, dont le prix varie avec la durée du vieillissement et non avec le nom du distributeur ou de l'affineur-revendeur. Ce qui pourrait être un facteur de banalisation du produit n'a pas empêché le comté d'acquiescer au fil des ans une image d'excellence auprès du consommateur, de quoi tirer la croissance du marché, en France et à l'exportation.

Il est vrai que les producteurs-coopérateurs ont su défendre et faire respecter un strict cahier des charges



Jack Verlet

La fruitière des Crêtes du Haut-Doubs, à Grand-Cormes-des-Bois.

### Entretien



D.R.  
**Pierre-François Bernard**, directeur de la Fédération départementale des coopératives laitières (FDCL) Doubs & Jura

La filière du comté se porte bien, une réussite exemplaire du principe coopératif ?

Oui, dans la mesure où les producteurs laitiers, à travers leurs coopératives, et en partenariat avec les affineurs, sont parvenus à conserver le contrôle du produit, de la filière, tout en développant l'activité. Mais nous ne devons pas nous endormir sur nos lauriers. L'enjeu, pour nous, est certes d'assurer d'abord des prix garantissant aux producteurs une juste rémunération de leur travail. Cela passe par une maîtrise de

droits de vote. Des associés non salariés – personnes physiques ou morales – peuvent se joindre au projet, mais doivent rester minoritaires en capital et en voix. Parallèlement, tous les salariés ne sont pas tenus d'être associés, mais ils ont tous vocation à le devenir. Quant aux réserves, auxquelles doivent être affectés en moyenne 40 à 45 % du résultat, elles sont impartageables. Elles viennent grossir les fonds propres de l'entreprise. De quoi assurer sa pérennité.

Un des intérêts du statut Scop tient aux incitations financières qui lui sont associées. Au-delà des multiples dispositifs de financement (voir pages 66 et 79-85), les Scop bénéficient en effet d'un régime fiscal spécifique. Certes, la taxe professionnelle, à laquelle elles n'étaient pas soumises, a disparu pour toutes les entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, mais les Scop restent exonérées de la nouvelle contribution économique territoriale (CET). Par ailleurs, elles bénéficient d'une assiette réduite concernant l'impôt sur les sociétés, le montant du résultat affecté à la « part travail » – qui a le même statut que la participation – étant déductible du bénéfice imposable. Les Scop sont regroupées, avec les Scic (voir page ci-contre), au sein de la Confé-

qui garantit la qualité du fromage. Ils sont en outre parvenus à s'entendre collectivement pour éviter toute fuite en avant productiviste, ce qui ne va pas sans de rudes négociations chaque année : chaque agriculteur a droit à un quota de litres de lait qu'il peut apporter à sa fromagerie, la production de l'ensemble des fromageries étant calée sur l'évolution de la demande. Cette croissance maîtrisée des volumes permet de vendre le lait à un prix rémunérateur, bien supérieur à celui obtenu par les autres producteurs laitiers français, y compris dans des régions produisant des fromages d'appellation contrôlée mais où les agriculteurs sont dominés par les industriels, eux-mêmes soumis aux exigences de la grande distribution.

l'offre, mais aussi par le développement équilibré des différents niveaux de la filière. Dans cet esprit, nous avons créé la structure Coop Invest, qui peut apporter des aides en capital à des fromageries, mais qui a aussi pris une participation au capital d'un grand affineur. Au-delà, il nous faut réfléchir aux conditions nécessaires pour assurer le développement des territoires. En effet, il n'y aura pas d'avenir pour le comté, si la désertification gagne les territoires où nos producteurs exercent leur activité.

**Comment cela se traduit-il concrètement ?**

Nous prenons des initiatives pour développer cette activité ! Nous encourageons par exemple les fromageries à développer la vente directe, ce qui permet d'accroître la valeur ajoutée qui revient au producteur et de créer des emplois en milieu rural.

Parallèlement, nous sommes en train de mettre en place un réseau d'hébergement des apprentis en milieu rural, de quoi faciliter leur accueil dans les fromageries, sur les

Ce souci d'assurer la stabilité de la filière, associé au respect du produit, s'est révélé payant à long terme, puisque les ventes de comté ont progressé à un rythme moyen de 2 % par an au cours des dernières décennies. Ce qui a à la fois permis l'installation de nouveaux agriculteurs et l'augmentation des quotas alloués aux producteurs existants, ainsi que des prix de vente qui, au final, profitent à toute la filière, y compris aux affineurs. Un exemple à suivre.

Contacts : FDCL Doubs & Jura, 4 rue des Planches, 25660 Morre, tél. : 03 81 21 33 11, courriel : [fdcl25@wanadoo.fr](mailto:fdcl25@wanadoo.fr) ; 19 rue de l'Égalité, 39800 Poligny, tél. : 03 84 73 71 11, courriel : [fdcl39@wanadoo.fr](mailto:fdcl39@wanadoo.fr)

exploitations ou en PME <sup>[1]</sup>. Les jeunes ne peuvent en effet financer un logement sur leur lieu de scolarisation et sur leur lieu d'apprentissage, souvent assez distants. Enfin, nous agissons pour promouvoir le tourisme rural, en relation là encore avec les associations investies dans ce domaine.

**Propos recueillis  
par Philippe Frémeaux**

[1] En liaison notamment avec la MSA (Mutualité sociale agricole), Familles rurales, les Maisons familiales rurales, l'Agence immobilière à vocation sociale, l'association Habitat et humanisme, et Franche-Comté active.



dération générale des Scop (CGScop). Ce réseau est lui-même constitué d'unions régionales qui accompagnent les projets, dispensent des formations et conseils et permettent d'avoir accès à un certain nombre d'outils financiers spécifiques.

### **Transmettre ou reprendre une entreprise en Scop**

Des milliers de dirigeants d'entreprises vont partir à la retraite dans les prochaines années. Pourquoi ne pas faciliter la transmission de ces entreprises à leurs salariés sous forme coopérative quand ils le souhaitent ? Maîtrisant les savoir-faire et ayant la confiance des clients, ils constituent souvent les successeurs les plus pertinents après le départ de l'entrepreneur. Mais à condition de s'y préparer. A cet effet, l'Union régionale des Scop Bourgogne - Franche-Comté (voir page 90) organise l'accompagnement des repreneurs d'entreprise sous forme de Scop, avec notamment des matinées d'information sur le sujet. Le diagnostic du projet de reprise, la rédaction des statuts, les formalités juridiques ou l'étude de faisabilité économique sont autant de domaines dans lesquels l'Union régionale intervient auprès des repreneurs. Par ailleurs, cet organisme apporte une aide importante dans la recherche de financements. Le ministre de l'Economie sociale et solidaire a d'ailleurs souhaité instituer une obligation de consulter les salariés sur leur volonté de reprendre eux-mêmes leur entreprise en cas de projet de reprise. Signalons enfin que la reprise en Scop peut être également une solution pour reprendre des entreprises en difficulté, une solution qui peut se révéler efficace quand l'entreprise a subi un accident de parcours mais qu'elle reste structurellement viable.

Les créations, ou reprises d'entreprise en Scop, supposent néanmoins qu'émerge un groupe de personnes désireuses de travailler ensemble sur une base relativement égalitaire et partageant un projet collectif. Elles supposent aussi que se dégage une équipe capable d'assurer la direction de l'entreprise.

### **Des outils financiers spécifiques**

Il existe des dispositifs d'aide financière spécifiques aux coopératives, qu'il s'agisse de créations ou de reprises d'entreprise :

- La **Socoden**, ou **Société coopérative d'entraide**, accompagne les projets de reprise en Scop grâce à deux outils financiers : des prêts personnels afin d'anticiper la formation du capital des associés et des prêts participatifs sans garantie pour financer des investissements immatériels et le fonds de roulement. La durée de ces prêts est de trois ou cinq ans au taux de base bancaire.

- **Spot** est une société de capital-risque qui se consacre au soutien financier des coopératives. Allant de 30 000 à 150 000 euros, son aide peut prendre la forme d'un capital ou de prêts participatifs.

- La **Sofiscop**, ou **Société financière des Scop**, apporte sa garantie aux emprunts obtenus par les repreneurs d'activité sous forme de Scop en finançant une partie de la caution (entre 30 et 50 %). Cette société de caution mutuelle offre également son expertise aux Scop dans la réalisation de leurs montages financiers.

#### **• Contacts :**

- Confédération générale des Scop, 37 rue Jean-Leclaire, 75017 Paris, tél. : 01 44 85 47 00, site : [www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)

– Union régionale des Scop Bourgogne – Franche-Comté, Maison des coopératives, 2 bis cours Fleury, 21000 Dijon, tel. : 03 80 30 27 60, site : [www.les-scop-bfc.coop](http://www.les-scop-bfc.coop), antenne en Franche-Comté : 6B bd Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 38 82.

### LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (Scic)

Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), statut créé en 2001, permettent d'associer sur un mode coopératif toutes les parties prenantes à un projet dont l'objectif est de produire « *des biens ou des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* ». Peuvent ainsi être coopérateurs les salariés mais aussi des bénévoles, des usagers ou des collectivités publiques. Différentes catégories d'acteurs aux intérêts parfois divergents sont ainsi conduites à travailler ensemble sur un mode coopératif, dans l'intérêt de tous. La création d'une Scic est soumise à l'obtention d'un agrément préfectoral chargé de valider l'intérêt collectif du projet. Depuis 2012, l'agrément n'est plus un préalable au lancement de l'activité, afin de faciliter l'accès des collectivités locales au capital, la Franche-Comté compte quatre Scic sur les 220 en activité sur le territoire national. Ainsi, la Scic Auto'Cité propose un service d'auto-partage de véhicules depuis le printemps 2011 à Besançon. Particuliers, entreprises et administrations partagent l'usage de courte durée de véhicules en libre-service, réduisant ainsi l'emprise des automobiles sur la voirie. Le service, souhaité par la Ville de Besançon dans le cadre de son programme de mobilité durable, a été conçu dans une démarche participative, impliquant des habitants et futurs usagers qui sont devenus, par la suite, les sociétaires de la Scic (voir aussi « Zoom » page 31).

#### • Contacts :

– Union régionale des Scop Bourgogne – Franche-Comté, Maison des coopératives, 2 bis cours Fleury, 21000 Dijon, tel. : 03 80 30 27 60, site : [www.les-scop-bfc.coop](http://www.les-scop-bfc.coop), antenne en Franche-Comté : 6B bd Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 38 82.

– Auto'Cité, 86 Grande-Rue, Cour des Carmes, 25000 Besançon, tél. : 03 81 82 30 00, site : [www.autocite.besancon.fr](http://www.autocite.besancon.fr)

### LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI (CAE)

Les coopératives d'activités et d'emploi, constituées en Scop ou en Scic, accueillent des entrepreneurs individuels auxquels elles offrent un statut de salarié, un encadrement et un échange avec d'autres porteurs de projet. Pour les porteurs de projet, l'avantage est évident : ils bénéficient d'un statut protecteur afin de tester la viabilité de leur initiative mais aussi la développer ; l'entrepreneur salarié peut en effet choisir de devenir coopérateur en prenant des parts sociales et conserver durablement son activité au sein de la coopérative. Par ailleurs, appartenir à une CAE, c'est l'occasion de bénéficier des compétences des autres associés dans différents domaines. Si la plupart des CAE accueillent les entrepreneurs sans distinction de secteur d'activité, certaines se spécialisent dans la culture, le bâtiment ou encore les services à la personne. En Franche-Comté, la CAE généraliste Coopilote (voir « Zoom » page 68) est implantée à Besançon et Montbéliard et a des permanences à Belfort, Vesoul et Lure. La CAE SVP, pour « Service à votre porte », est une filiale de Coopilote, dédiée aux entrepreneurs du secteur des services à la personne.



- **Contacts** : il existe deux réseaux nationaux de coopératives d'activités et d'emploi : Copéa ([www.copea.fr](http://www.copea.fr)) et Coopérer pour entreprendre ([www.cooperer.coopj](http://www.cooperer.coopj)).

### LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ARTISANALES

Garder son autonomie d'artisan tout en profitant de ressources collectives. C'est, en résumé, l'optique des sociétés coopératives artisanales (SCA). Près des deux tiers des 432 SCA (chiffres de 2011) appartiennent au secteur du bâtiment. Les coopératives artisanales du bâtiment regroupent le plus souvent des artisans de tous les corps de métier du bâtiment afin d'être en capacité de décrocher des chantiers importants. Les artisans taxis ou encore les bouchers ou boulangers s'organisent parfois en coopératives.

En Franche-Comté, citons, à titre d'exemples, Taxis coopératifs 39, qui regroupe depuis peu une quinzaine de taxis sur le Jura, ou encore Scabois, une coopérative d'artisans des métiers du bois dont les 94 associés se répartissent entre Bresse et Jura. Scabois fait partie de ces coopératives dont l'objet est de

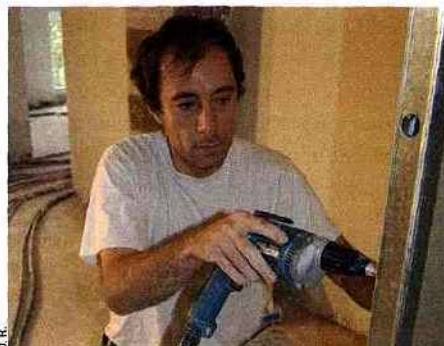
### ZOOM Coopilote : entrepreneurs individuels cherche esprit collectif

Coopilote est, avec sa filiale SVP spécialisée sur les services à la personne, l'unique coopérative d'activités et d'emploi (CAE) de Franche-Comté. Cette forme de coopérative est apparue il y a une vingtaine d'années et Coopilote a fêté ses 10 ans en 2012. La CAE est une société coopérative et participative (Scop) dont la particularité est d'associer des entrepreneurs qui mènent chacun leur propre projet d'entreprise. Ils trouvent dans la CAE un cadre juridique, technique et humain adapté pour tester et développer leur activité.

« Nous sommes environ 125 entrepreneurs en activité au sein de Coopilote, dont 56 suivis à Besançon et 69 directement à Montbéliard. Un chiffre respectable au regard du bassin de population qui est de 120 000 habitants sur l'agglomération du Pays de Montbéliard », explique Vincent Girard, gérant de Coopilote.

A l'origine, la Communauté d'agglomération de Montbéliard et l'ensemblier de structures d'insertion DÉFI cherchaient à multiplier les solutions pour des chômeurs de plus en plus nombreux. La création d'une activité dans un cadre collectif offrait une perspective nouvelle tout en proposant un cadre sécurisant pour des ex-salariés en passe de devenir chefs d'entreprise. Aujourd'hui encore, 80 % des entrepreneurs salariés de la coopérative sont sans emploi au moment de franchir la porte de Coopilote.

Bâtiment, conseil aux entreprises, commerce, artisanat, formation, communication, tourisme..., la palette des activités est vaste et fait de Coopilote une CAE généraliste. Toutefois, une filiale s'est créée afin de regrouper les entrepreneurs du secteur des services à la personne. SVP permet ainsi de mutualiser des moyens, notamment de communication, et de créer des dynamiques de développement collectif entre les divers entrepreneurs.



La CAE Coopilote salarie et encadre des entrepreneurs individuels afin de viabiliser et développer leur projet.

Cette approche de filialisation par activité devrait s'ouvrir à d'autres secteurs comme le bâtiment, sur lesquels les entrepreneurs salariés sont particulièrement présents.

L'autre enjeu de Coopilote est de voir grimper le nombre d'entrepreneurs associés. Seuls 35 entrepreneurs détiennent aujourd'hui des parts de la CAE, manifestant ainsi leur volonté de voir se développer leur activité au sein d'une entreprise gérée collectivement. En 2011, 13 entrepreneurs sont devenus associés, 31 ont quitté la CAE, soit pour retrouver un emploi, soit pour se lancer en indépendant. La création de services nouveaux comme d'outils de financement mutualisés pour pallier des problèmes de trésorerie pourraient aider à renforcer la nature profonde de Coopilote qui est d'être une entreprise collective.

- **Contact** : Coopilote, 22 rue du Général-Leclerc, 25200 Montbéliard, tél. : 03 81 95 48 91, site : [www.coopilote.com](http://www.coopilote.com)

mutualiser les achats en matériaux, assurer des prix satisfaisants et une disponibilité des produits à ses sociétaires qui sont tous des professionnels de la charpente, de la construction, de l'isolation. A côté de ces missions d'achat, les SCA remplissent aussi des missions de services aux associés (commercialisation, distribution de produits) ou encore de mutualisation d'usage de matériels et outillages lourds dont l'investissement ne peut être supporté par un seul artisan. Ainsi, la Coopérative de production des laboratoires dentaires (CPLD) regroupe douze laboratoires de prothèses dentaires qui ont investi dans des équipements industriels performants. La coopérative a donné naissance à un centre de production installé sur le technopôle Temis à Besançon.

Les SCA, au même titre que les Scop ou les CAE, sont des sociétés de personnes : chaque sociétaire dispose d'une voix quels que soient son ancienneté et le nombre de parts sociales détenues, le résultat est prioritairement affecté en réserves impartageables afin de renforcer les fonds propres de la coopérative. Mais la spécificité des coopératives d'artisans est que chaque sociétaire garde sa personnalité juridique d'artisan et peut conserver ainsi un chiffre d'affaires en dehors de l'activité de la SCA. Au nombre de cinq, les SCA sont encore peu présentes sur le territoire franc-comtois. Mais un plan de développement, soutenu par le conseil régional, pourrait bien modifier cette situation dans les prochaines années.

### ZOOM L'Usine, tendance *coworking*

A Belfort, L'Usine est un lieu de *coworking*, c'est-à-dire un espace de travail où des entrepreneurs adhérents partagent bureaux, connexion Internet et salles de réunion pour développer leur activité. Ces lieux se développent un peu partout en France, signe que l'entrepreneuriat individuel est aussi tendance que la peur de l'isolement professionnel. L'Usine a été fondée par deux entrepreneurs salariés de Coopilote qui souhaitaient créer un lieu physique de coopération, tandis que la CAE de Montbéliard offre un statut et des moyens d'appui aux créateurs. « *Nous ne sommes pas une structure d'accompagnement*, explique Emille Castellano, une des fondatrices. *L'Usine développe une dimension forte de réseau.* » Lieu de travail et de croisement, un espace de *coworking* a vocation à mutualiser des moyens de travail autant que de créer des rencontres professionnelles fructueuses sur le plan de l'activité de chacun. « *Je ne crois pas à la réussite individuelle de l'entrepreneur. Celle-ci provient très souvent de dynamiques collectives, de rencontres. Ce sont ces dynamiques que nous poussons ici* », résume Emille Castellano.

L'Usine travaille en partenariat avec différents réseaux d'accompagnement dont Coopilote ou



L'Usine à Belfort permet aux entrepreneurs adhérents d'éviter l'isolement professionnel en créant un lieu physique de coopération.

encore les Boutiques de gestion, qui animent des ateliers et des conférences pour informer et conseiller les entrepreneurs présents à L'Usine. En retour, il n'est pas rare que des entrepreneurs de L'Usine apportent leur témoignage de créateur à des porteurs de projet accompagnés par la Boutique de gestion.

• Contact : L'Usine, 14 rue Antoine-et-Henri-Becquerel, Techn'hom bâtiment 12, 90000 Belfort, tél. : 03 39 03 39 70, courriel : [cooperer@lusineabelfort.fr](mailto:cooperer@lusineabelfort.fr), site : [www.lusineabelfort.fr](http://www.lusineabelfort.fr)



#### Pour en savoir plus :

- Fédération française des coopératives et groupements d'artisans, 15-17 rue Auber, 75009 Paris, tél. : 01 47 24 88 77, site : [www.fccga.coop](http://www.fccga.coop), courriel : [ffcga@wanadoo.fr](mailto:ffcga@wanadoo.fr)
- Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Franche-Comté, Valparc, Espace Valentin Est, 25048 Besançon Cedex, tél. : 03 81 47 45 50, site : [www.artisan-comtois.com](http://www.artisan-comtois.com), courriel : [contact@artisan-comtois.com](mailto:contact@artisan-comtois.com)
- Taxis coopératifs 39, 17 rue Jules-Bary, 39000 Lons-le-Saunier, tél. : 03 84 35 87 00, courriel : [taco39@artisanat-comtois.fr](mailto:taco39@artisanat-comtois.fr)
- Scabois, 286 rue du Marchet, BP 70012, 39570 Perrigny Cedex, tél. : 03 84 35 23 50, site : [www.scabois.fr](http://www.scabois.fr), courriel : [scabois@orange.fr](mailto:scabois@orange.fr)
- CPLD Franche-Comté, 12 rue de Franche-Comté, 25480 Ecole-Valentin, tél. : 03 81 60 71 11.

### L'insertion par l'activité économique

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) regroupe de nombreuses structures aux statuts différents. Mais ces entreprises, chantiers ou encore associations ont un objectif commun : permettre aux personnes en situation d'exclusion par rapport au marché du travail de retrouver un emploi par le biais d'un parcours adapté. Pour bénéficier de ce type de dispositif, un agrément est obligatoire. Délivré par Pôle emploi pour une durée maximale de 24 mois, l'agrément est réservé aux personnes rencontrant de grandes difficultés sociales et professionnelles.

### ZOOM Intermed, une association au service de l'emploi

Intermed est une association intermédiaire (voir page 73) qui agit pour remettre en selle des personnes privées d'emploi peinant à se réinsérer sur le marché du travail. Ceci soit en raison de leur faible niveau de qualification, soit des multiples difficultés qui peuvent être à l'origine d'un éloignement durable de l'emploi ou qui résultent de celui-ci : problèmes de santé, de logement, de gardes d'enfants, absence de mobilité.

En pratique, Intermed vient en aide à ces personnes à la fois en s'efforçant de résoudre leurs difficultés,

mais aussi, et surtout, en les réinsérant dans l'emploi. L'association propose aux ménages (pour des services à domicile) et aux entreprises (pour des travaux de secrétariat, manutention, second œuvre du bâtiment) des personnels qu'elle salarie directement et à qui elle dispense une formation professionnelle.

Une dizaine de permanents assurent les fonctions d'accueil et de conseil des personnes qui trouvent le chemin de la boutique, au cœur de la vieille ville de Besançon. Les permanents démarchent également les clients potentiels, encadrent et gèrent les per-



D.R. Intermed permet à des personnes de se réinsérer sur le marché du travail en assurant leur formation et en les salariant directement, et ce pour une durée moyenne d'une vingtaine de mois.



D.R. **Françoise Leroy**, directrice d'Intermed, vice-présidente du Coorace

#### Pourquoi faire appel aux services d'Intermed ?

L'enjeu, pour nos clients, n'est pas seulement de rendre service à des personnes privées d'emploi. Il est aussi de bénéficier d'un service de qualité, douze mois sur douze, délivré par des personnes formées et qui bénéficient de conditions d'emploi correctes en termes de rémunération et d'avantages annexes (mutuelle notamment).

Il existe 93 structures d'insertion par l'activité économique en Franche-Comté, dans le bâtiment, le traitement des déchets, les services à la personne, le maraîchage, l'entretien des espaces verts, etc. Ces structures ont accompagné près de 8 000 personnes vers l'emploi en 2011, soit 1 925 emplois d'insertion en équivalents temps plein. Près de 20 % ont obtenu un CDI ou CDD de plus de six mois et 30 % sont en CDD, contrats aidés, en formation ou prolongent leur parcours d'insertion dans une autre structure.

Le recul de l'emploi industriel dans la région a réduit le nombre d'emplois peu ou pas qualifiés. Les structures d'insertion franc-comtoises se voient donc imposer un double défi : réinsérer tout en offrant les opportunités de formation vers des emplois durables. Par ailleurs, certaines entreprises d'insertion se positionnent comme acteurs du développement local sur des secteurs dynamiques (à l'instar de Juratri dans la gestion des déchets, voir page 72) et offrent aussi quelques emplois pérennes aux salariés arrivés au terme de leur parcours.

Le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économique (Pradie, voir aussi page 90) regroupe en Franche-Comté les réseaux de l'insertion par l'activité économique.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économique (Pradie), 6 B bd Diderot, Espace Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradie-fc@wanadoo.fr)

sonnes mises à disposition. Concrètement, l'association offre aujourd'hui plus de 50 emplois en équivalent temps plein. Mais, au total, ce sont plus de 400 personnes par an qui passent par Intermed. Un grand nombre d'entre elles ne travaillent qu'à temps partiel et la rotation est assez élevée : en moyenne, on reste une vingtaine de mois à Intermed.

Le passage par Intermed ne produit pas de miracle dans le contexte économique actuel. Mais un nombre significatif de personnes réussit néanmoins chaque année à obtenir un emploi durable, ou au moins un

CDD ou des missions d'intérim, tandis que d'autres accèdent à des formations qualifiantes ou à d'autres formes de contrats aidés. Au final, le bilan économique et social d'Intermed est très positif. Pour les personnes qui passent par l'association mais aussi pour la collectivité, puisque les subventions reçues sont d'un montant limité au regard des cotisations sociales et impôts payés et aux salaires versés aux salariés en parcours d'insertion.

• **Contact** : Intermed 25, 121 Grande-Rue, 25000 Besançon, tél. : 03 81 81 54 79, site : [www.intermed-25.fr](http://www.intermed-25.fr)

Le dispositif actuel d'aide aux personnes qui retrouvent le chemin de l'emploi vous semble-t-il satisfaisant ?

Le revenu de solidarité active (RSA) activité, destiné à sortir de la pauvreté laborieuse les personnes qui, bien qu'exerçant une activité, n'ont que de très faibles revenus, pose de nombreux problèmes. D'une part, beaucoup de personnes n'y font pas appel parce qu'elles le vivent

comme stigmatisant. D'autre part, le calcul des droits engendre une véritable usine à gaz dans la mesure où les revenus d'activité des titulaires du RSA varient d'un mois sur l'autre. Il faudrait trouver une formule moins lourde à gérer, plus stable et qui ne soit pas stigmatisante.

La faiblesse des moyens disponibles est-elle un problème pour vous ?

Le problème majeur auquel nous sommes confrontés tient d'abord à la situation générale de l'emploi. Pour le reste, c'est moins le manque de moyens qui fait problème que la difficulté d'accès à ceux qui sont disponibles. Ainsi, pour réunir les 50 000 euros que nous consacrerons à la formation en 2012, il nous aura fallu mobiliser six sources de financement différentes !

**Propos recueillis par Ph. F.**



### LES ENTREPRISES D'INSERTION

Les anciennes « PME d'insertion », devenues entreprises d'insertion (EI) depuis 1989, constituent généralement le bout de la chaîne du système d'insertion par l'activité économique, avant le retour de la personne sur le marché du travail classique. Leur forme juridique est libre, celles-ci pouvant même se constituer en associations, et elles se situent obligatoirement sur un marché concurrentiel. Si ces entreprises interviennent dans des secteurs d'activité variés, tels le BTP, l'environnement ou encore le textile, leur cœur de métier commun est d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion. Les personnes visées par ces emplois sont ainsi des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes en difficulté ou des anciens détenus qui signent un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), renouvelable deux fois sur une période maximale de 24 mois.

En Franche-Comté, on compte une trentaine d'entreprises d'insertion, majoritairement spécialisées dans les secteurs du bâtiment et de la gestion des déchets. Elles sont également présentes dans d'autres secteurs, tels que la blanchisserie, les espaces verts et la restauration.

### ZOOM Juratri, le tri sélectif au service du retour à l'emploi

Juratri a vu le jour en 1993 à Lons-le-Saunier. Cette entreprise d'insertion par l'activité économique remplit une double fonction : entreprise industrielle, elle se positionne comme un acteur majeur dans la filière régionale du tri et de la récupération des déchets ; entreprise sociale, elle offre des emplois à des personnes en grande difficulté, qu'elle s'efforce de remettre en selle. Créée sous forme associative, Juratri s'est transformée en Scop en 2006. Elle a d'abord travaillé en tant que sous-traitant d'entreprises de ramassage des ordures ménagères (Sita-Suez notamment) pour le tri des emballages ménagers et les déchets industriels banals, notamment sur l'agglomération de Lons-le-Saunier.

Elle a depuis lors changé d'échelle avec le développement d'une activité d'opérateur spécialisé dans le traitement des déchets électriques et électroniques (D3E). A cette fin, Juratri a investi près de 2 millions d'euros en 2011 et 2012 pour acquérir et réaménager les anciens locaux Smoby à Lons-le-Saunier et investir dans des lignes de tri mécanisées. Ce qui lui a permis de remporter l'appel d'offres lancé par l'éco-organisme compétent. Juratri récupère désormais tous les matériels électriques et électroniques déposés en déchetterie dans la moitié sud de la région (Jura et une large partie du Doubs). Ces matériels sont broyés de manière à dissocier, puis trier, déchets plastiques, cartes électroniques, moteurs électriques

et câblages. Ces différents éléments sont ensuite revendus à des entreprises spécialisées, qui en assurent le recyclage final. Juratri a noué un partenariat avec ENVIE, une autre entreprise d'insertion qui opère dans le nord de la région. Envie dispose en effet des équipements nécessaires pour assurer le traitement des écrans de télévision et d'ordinateur. Juratri reçoit d'ENVIE le petit électroménager et lui cède en retour les écrans récupérés.

• Contact : Juratri, 55 rue Basse - Conliège, BP 80101, 39003 Lons-le-Saunier Cedex, tél. : 03 84 47 00 60, site : [www.juratri.fr](http://www.juratri.fr), courriel : [juratri@juratri.fr](mailto:juratri@juratri.fr)

Entretien  
D.R.



Matthieu Grosset, responsable du développement à Juratri

Dans quel contexte Juratri a-t-elle vu le jour ?

Juratri a d'abord développé, comme de nombreuses entreprises d'insertion, une activité de tri des déchets ménagers, avec le soutien bienveillant d'une collectivité locale. Le tri des déchets nécessite une main-d'œuvre assez nombreuse et relativement qualifiée. De quoi offrir des emplois à des personnes en grande difficulté et notamment des chômeurs de longue durée.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (Pradie),  
6 B bd Diderot, Espace Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradie-fc@wanadoo.fr)

### LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Nées dans les années 1980, les associations intermédiaires (AI) sont conventionnées par l'Etat et sont exonérées de cotisations patronales et d'assurances sociales. Depuis près de vingt-cinq ans, elles ont un objectif sur le territoire français : créer des passerelles entre des personnes coupées du monde de l'emploi et des particuliers, collectivités locales ou entreprises ayant besoin de main-d'œuvre. Les associations intermédiaires peuvent intervenir dans tous les secteurs de l'économie, hors activités encadrées (petite enfance, travaux de plomberie ou électricité...). Elles concernent principalement des activités d'entretien comme le repassage, le ménage ou encore l'entretien d'espaces verts. Deux contrats sont signés : l'un avec le salarié en CDD et l'autre avec le client concerné.

Pour prétendre à ce type de contrat, la personne doit obtenir une convention de Pôle emploi, travailler un nombre d'heures limité (480 heures



Juratri, créée en 1993 à Lons-le-Saunier, est une entreprise d'insertion par l'activité économique dans le domaine du tri et de la récupération.

**Vous vous êtes lancés depuis dans d'importants investissements, est-ce bien raisonnable pour une entreprise d'insertion dont la finalité est d'abord sociale ?**

Au contraire, en développant notre activité sur la D3E, en nous affirmant comme un acteur industriel fiable et dynamique, nous remplissons davantage notre mission sociale car cela nous rend encore plus légitimes aux yeux de nos partenaires. Les investissements réalisés nous ont

permis de proposer aux collectivités et aux éco-organismes des solutions peu coûteuses et efficaces ; l'enjeu étant d'effectuer un tri de qualité permettant d'assurer une valorisation optimale des matériaux récupérés.

**Etes-vous encore un acteur de l'économie sociale et solidaire ou êtes-vous devenus un acteur économique à part entière ?**

Mais nous sommes les deux ! En tant qu'entreprise d'insertion, nous

remplissons une mission d'intérêt général, ce qui ne nous empêche pas d'être aussi une entreprise comme les autres, qui doit équilibrer ses comptes, qui est soucieuse de se développer, de conquérir de nouveaux marchés. Cela dit, notre statut coopératif fait que notre croissance est toujours mise au service de l'emploi, du territoire, et que notre gouvernance donne une large place à la délibération, à la démocratie interne.

**Propos recueillis par Ph. F.**



maximum sur l'année) et exercer une activité qui ne comporte pas un caractère dangereux.

En développement jusqu'au début des années 2000, les AI marquent le pas depuis plusieurs années, du fait de l'arrivée d'entreprises classiques sur le marché des services à la personne. En Franche-Comté, on en compte une vingtaine. La majeure partie de ces structures a pour activité dominante les services aux particuliers. Les associations intermédiaires emploient 21 % des salariés en insertion en équivalent temps plein et près de la moitié des 8 000 personnes en insertion.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (Pradie), 6 B bd Diderot, Espace Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradie-fc@wanadoo.fr)

### LES RÉGIES DE QUARTIER

Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace dans lequel ils vivent et évoluent au quotidien : tel est l'objectif des régies de quartier, apparues dans les années 1970. L'entretien des espaces verts et des immeubles, les services rendus aux habitants ou encore l'animation du quartier sont les missions principales de ces structures : avec comme principe central de confier ces tâches à des personnes en difficulté habitant ces quartiers. De fait, les régies de quartier ont le plus souvent un agrément d'entreprise d'insertion ou d'atelier et chantier d'insertion (ACI). La mission première de ces régies est donc de créer du lien social dans les zones où elles interviennent. En Franche-Comté, trois structures ont reçu le label Régie de quartier. Deux à Belfort (régie de quartier des Glacis et celle des Résidences) et la régie de quartier des Mesnil-Pasteur à Dole.

• **Contact** : Karel Trapp, délégué régional, Régie de quartier des Glacis, 3 rue Parent, 90000 Belfort, tél. : 03 84 22 52 43, courriel : [regie-quartier-glacis@wanadoo.fr](mailto:regie-quartier-glacis@wanadoo.fr)

### LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) constituent la première étape vers le retour à l'emploi pour les personnes exclues du marché du travail. Ces personnes doivent être obligatoirement inscrites à Pôle emploi et bénéficier des minima sociaux. Les biens et les services qu'elles produisent dans le cadre de ces structures peuvent être commercialisés, dans la mesure où cette commercialisation contribue aux activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées. Sachant que les recettes ne doivent pas dépasser 30 % du budget total.

Les ACI de Franche-Comté représentent plus de 2 000 salariés en insertion dans 37 structures et emploient près de 400 personnes pour l'encadrement et l'accompagnement. Avec les AI, les chantiers d'insertion sont particulièrement présents dans le milieu rural (Haut-Doubs, Jura, zone de Gray en Haute-Saône) et représentent une réponse de proximité pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement socioprofessionnel.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (Pradie), 6 B bd Diderot, Espace Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradie-fc@wanadoo.fr)

### LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) sont les copies conformes des agences d'intérim, à l'exception près qu'elles sont destinées à des personnes en fin de parcours d'insertion. La personne en insertion est ainsi salariée de l'ETTI qui la met à la disposition d'entreprises clientes. Si le fonctionnement est le même que celui d'une agence de travail temporaire dite classique, les missions des ETTI vont au-delà. En parallèle de l'offre de travail, celles-ci proposent des aides à la formation et un accompagnement spécifique des personnes en insertion.

Huit ETTI sont présentes en Franche-Comté. Près de 1 000 personnes sont ainsi mises à la disposition d'entreprises dans le cadre de leur parcours d'insertion. Le volume horaire de ces mises à disposition représente 290 équivalents temps plein.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie (Pradlie), 6 B bd Diderot, Espace Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradlie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradlie-fc@wanadoo.fr)

### LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION

Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) ont pour but de permettre à plusieurs entrepreneurs exerçant généralement une activité dans le même secteur de mutualiser leurs moyens de recrutement et de gestion du personnel. Par rapport aux groupements d'employeurs classiques, la spécificité des Geiq réside dans le fait que ces derniers doivent encourager des parcours de formation et d'insertion au bénéfice de publics exclus de l'emploi. Adhérents à une charte nationale élaborée par le Comité national de coordination et d'évaluation des Geiq (CNCE-Geiq), ils ont souvent recours à des contrats de professionnalisation, des contrats uniques d'insertion ou des contrats en alternance.

En Franche-Comté, le Geiq BTP de Franche-Comté s'est déployé sur l'ensemble de la région avec six antennes. Il existe aussi le Geiq Industries, implanté à Besançon.

#### • **Contacts** :

- Geiq BTP de Franche-Comté, 6 rue Lirenne, 25480 Ecole-Valentin, tél. : 03 81 41 39 58, courriel : [philippe-ardon@groupe-indibat.com](mailto:philippe-ardon@groupe-indibat.com)

- Geiq Industries, Temis, 4 rue Sophie-Germain, 25043 Besançon, tél. : 03 81 48 50 06, courriel : [geiq.industries@uimm-fc.org](mailto:geiq.industries@uimm-fc.org)

- CNCE-Geiq, 5 rue d'Alsace, 75010 Paris, tél. : 01 46 07 33 33, site : [www.geiq.net](http://www.geiq.net), courriel : [cncegeiq@geiq.net](mailto:cncegeiq@geiq.net)

### Les associations

L'association dite « loi 1901 » est la forme d'organisation collective la plus répandue en France. Elle donne un cadre juridique à n'importe quelle activité à but non lucratif initiée collectivement par les citoyens. La simplicité et la flexibilité du statut (il suffit de définir un objet social et de désigner une structure minimale de gouvernance) ainsi que l'absence de capital minimum font de l'association



L'ETTI Inéo, à Valentigney, permet à des personnes de se réinsérer durablement dans le monde du travail.



un statut particulièrement accessible, y compris pour développer des activités marchandes. La non-lucrativité n'interdit pas aux associations de vendre leurs services et d'employer des salariés. C'est ainsi qu'elles jouent un rôle majeur dans les domaines sanitaire et social, éducatif, du sport et de la culture. 80 % des emplois de l'économie sociale sont d'ailleurs offerts par le secteur associatif.

Les dirigeants d'association peuvent être indemnisés mais à un niveau très limité, afin de ne pas violer le principe de non-lucrativité. En pratique, on peut créer son propre emploi et développer une activité sous forme associative, si on compte parmi ses amis des personnes prêtes à jouer le rôle de président et de trésorier... Ce qui n'empêche pas d'adopter ensuite un autre statut si l'activité prospère : ainsi, *Alternatives Economiques*, à l'origine, a été créé sous forme associative et cette association a cédé la place à une Scop quand le journal s'est développé !

Plus des trois quarts des structures franc-comtoises de l'ESS sont des associations, qui vont du club de sport où des bénévoles entraînent les enfants le mercredi après-midi à l'Association hospitalière de Franche-Comté (AHFC) qui gère plus de 1 000 lits sur le nord de la région (voir « Zoom » page 38). Certaines associations assurent des missions de service public déléguées et sont entièrement financées par l'Etat ou les collectivités territoriales, d'autres offrent des services à forte utilité sociale qui légitiment de recevoir des subventions mais ont également des recettes commerciales (culture, sport, etc.), d'autres, enfin, mobilisent de nombreux bénévoles à côté de leur personnel salarié (associations caritatives).

Sur les 20 000 associations actives en Franche-Comté, 3 000 emploient au moins un salarié. Ces dernières représentent 11,9 % de l'emploi total privé dans la région (soit près de 36 000 emplois). Elles sont en partie regroupées au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) Franche-Comté. Le nombre de bénévoles qui apportent quelques heures de leur temps chaque semaine est de l'ordre de 100 000. Un bon indicateur de la capacité de la société à se mobiliser !

### **Bien rédiger ses statuts**

La rédaction des statuts associatifs est libre, mais cette étape peut être déterminante pour l'avenir de la structure. Il s'agit d'établir dès le départ des règles claires de fonctionnement. Par exemple, faut-il mettre des conditions d'adhésion à l'association ? Ou encore quelle gestion des finances adopter pour la structure ? Autant de questions qu'il faut se poser au préalable pour assurer le développement solide de l'association. Il est ainsi primordial de définir un objet social suffisamment large pour permettre à l'activité de l'association d'évoluer tout en restant en phase avec l'ambition initiale. Vendre des biens et services est également une action à renseigner explicitement dans les statuts dès la création de l'association.

### **Connaitre son régime fiscal**

Existe-t-il un régime fiscal préférentiel pour les associations qui exercent des activités marchandes ? Oui, mais sous certaines conditions. En effet, pour que l'association bénéficie d'une fiscalité allégée, ses dirigeants doivent être

bénévoles ou ne pas percevoir une rémunération supérieure aux trois quarts du Smic. Une association est exonérée de tous les impôts commerciaux si sa gestion est désintéressée, si elle exerce son activité sans concurrence directe pour le secteur commercial ou si elle le fait dans des conditions différentes de celles des entreprises et si les recettes tirées de son activité marchande ne dépassent pas 60 000 euros au cours de l'année.

### Optimiser son financement

Plusieurs dispositifs financiers permettent aux associations en création ou en développement de renforcer leurs fonds propres en début d'activité. C'est Franche-Comté active, fonds territorial membre du réseau national France active, qui instruit les demandes pour les trois produits de finance solidaire dédiés aux associations créatrices d'emplois et d'activités économiques :

– le **Contrat d'amorçage associatif** bénéficie aux petites associations ayant créé récemment leur premier emploi ou ayant un modèle économique encore fragile. Il s'agit d'une avance remboursable sans intérêt plafonnée à 10 000 euros et renouvelable une fois.

– le **Contrat d'apport associatif** permet aux associations employeurs de financer leurs investissements ou leur besoin en fonds de roulement. Ce contrat est également une avance remboursable sans intérêt pouvant aller de 5 000 à 30 000 euros et d'une durée comprise entre deux et cinq ans. Les associations d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois et développent des prestations sont visées par ce fonds.

– le **Fonds régional d'investissement solidaire** est un moyen de renforcer les fonds propres des associations employeurs. L'outil proposé est un prêt participatif de la Société d'investissement France active (Sifa) dont le montant peut atteindre 60 000 euros pour une durée maximale de cinq ans (taux d'intérêt de 2 % par an). Le plafond de 60 000 euros pourra être doublé via le Programme investissements d'avenir (PIA) qui distribue les fonds du « Grand emprunt ». Par ailleurs, la même Sifa propose un prêt participatif pouvant atteindre 1,5 million d'euros via le fonds commun de placement Insertion emploi (FCPIE), le montant du prêt ne pouvant dépasser 50 % de l'investissement total. ●

• **Contact** : Franche-Comté active, 10 av. Georges-Clemenceau, 25000 Besançon, tél. : 03 81 25 07 60, site : [www.franchecomteactive.org](http://www.franchecomteactive.org)

Bon à savoir !

**Chaque centre des impôts possède un correspondant associations** qui envoie sur demande un questionnaire permettant de statuer sur la situation fiscale de l'association. La liste de ces correspondants est disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), onglet « Contacts » dans le haut de la page d'accueil, puis « Professionnels : vos correspondants spécialisés » (choisissez votre département et la mention « Correspondants associations » dans le menu déroulant). Pour en savoir plus, l'instruction fiscale du 18 décembre 2006 sur la fiscalité des associations est accessible depuis [www.associations.gouv.fr/article.php?id\\_article=475](http://www.associations.gouv.fr/article.php?id_article=475)

**A noter également que les sites Internet des préfectures** des quatre départements de la région Franche-Comté sont des ressources utiles pour trouver les contacts nécessaires à la déclaration de votre association ou si vous souhaitez organiser une manifestation.



## Se faire accompagner

**Pour entreprendre autrement, il est nécessaire de bien connaître son statut, ses droits, ainsi que les démarches administratives à entreprendre. Dans cette optique, de nombreux dispositifs d'accompagnement ont été mis en place au niveau national et régional. L'objectif : épauler les entrepreneurs de l'ESS dès le lancement de leur projet.**

### Les dispositifs locaux d'accompagnement

Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) soutiennent les associations et les entreprises solidaires. Sur demande, des consultants spécialisés offrent notamment un diagnostic de la situation d'une entreprise, mettant en lumière la façon dont elle peut se consolider et ses besoins éventuels. Cette expertise gratuite permet aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) de bénéficier d'un plan d'accompagnement, proposé par un chargé de mission. Le but : renforcer l'ancrage territorial et l'autonomie des établissements de l'ESS. Une étude d'impact nationale a été menée à l'automne 2011, portant sur un échantillon de 440 associations ayant bénéficié d'un DLA en 2009 (soit 7,8 % des structures bénéficiaires d'un DLA en 2009). Deux ans après l'accompagnement, le nombre d'emplois des structures a augmenté sur un rythme annuel de 4,4 %, soit deux fois plus que dans le monde associatif en général. Par ailleurs, 67 % de l'échantillon a amélioré sa viabilité financière.

En Franche-Comté, la conduite des DLA est départementalisée, avec une coordination au niveau régional par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) de Franche-Comté.

#### • Contacts :

- Cress de Franche-Comté, Anne Huguin, 11 route de Gray, 25000 Besançon, tél. : 03 81 50 75 09, site : [www.cress-fc.org](http://www.cress-fc.org) (onglet « Appui aux projets », rubrique « Dispositif local d'accompagnement »).
- Doubs Initiative (Doubs), Technopôle Temis, 21 C rue Savary, 25000 Besançon, tél. : 03 81 65 37 65, site : [www.doubs-initiative.fr](http://www.doubs-initiative.fr), courriel : [dla25@cei-doubs.com](mailto:dla25@cei-doubs.com)
- Association U3A (Haute-Saône), 29 bd Charles-de-Gaulle, BP 30137, 70003 Vesoul Cedex, tél. : 03 84 75 95 89, courriel : [u3a-dla.70@orange.fr](mailto:u3a-dla.70@orange.fr)
- Agence de développement de l'économie sociale et solidaire (Jura), ZA Les Perchées, rue Jean-Eschbach, 39800 Poligny, tél. : 03 63 57 40 46, courriel : [dla@aldess.org](mailto:dla@aldess.org)
- Maison de l'information sur la formation et l'emploi (Territoire de Belfort), Cité des métiers, place de l'Europe, BP 90159, 90003 Belfort Cedex, tél. : 03 84 90 40 00, courriel : [celine.biennassis@mdef90.org](mailto:celine.biennassis@mdef90.org)

### Les boutiques de gestion

Les boutiques de gestion (BGE) sont un réseau national et indépendant d'accompagnement à la création d'entreprise. La BGE Franche-Comté dispose d'un siège à Besançon et de sept antennes locales qui couvrent les quatre départements à l'exception de la Haute-Saône (Besançon, Pontarlier, Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Belfort). ●

- Contact : BGE Franche-Comté, 2 C chemin de Palente, 25000 Besançon, tél. : 03 81 47 97 00, site : [www.bgefrc.org](http://www.bgefrc.org)

## Faire financer son projet

**Plusieurs possibilités de financement existent en faveur des entreprises de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, il faut distinguer les soutiens publics des initiatives privées.**

### Le capital-risque solidaire

Les organismes intervenant dans le secteur du capital-risque solidaire apportent des fonds propres à une structure tout en restant minoritaires au capital.

– L'association France active est le premier financeur de l'économie solidaire en France. Ses deux objectifs sont de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise et de financer le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires. Pour cela, le réseau national est constitué de 40 fonds territoriaux. Franche-Comté active est en charge de gérer les demandes locales et d'assurer le suivi des entreprises aidées sur le territoire régional. Il offre un accompagnement en trois étapes : une expertise financière, puis une proposition de financement avant le suivi du projet de l'entrepreneur. Franche-Comté active, comme tous les fonds du réseau France active, est partenaire de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Programme investissements d'avenir (PIA). Cela signifie qu'un euro investi par le fonds territorial dans une entreprise de l'ESS génère un euro d'investissement supplémentaire provenant du PIA.

• **Contact** : Franche-Comté active, 10 av. Georges-Clemenceau, 25000 Besançon, tél. : 03 81 25 07 60, site : [www.franchecomteactive.org](http://www.franchecomteactive.org)

– Les clubs d'investisseurs locaux pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales) mettent l'épargne de leurs membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et solidaires. La région Franche-Comté compte actuellement quatre Cigales, « *mais six à sept projets devraient se concrétiser d'ici début 2013* », assure Daniel Hincelin, de l'association territoriale des Cigales de Lorraine – Franche-Comté. Présents à Besançon (25), Audincourt (25) et Jussey (70), les Cigales devraient apparaître dans le Jura (Saint-Claude, Dole, Poligny) et dans le Territoire de Belfort. Si un Cigales se crée le plus souvent autour d'un projet d'entreprise requérant une épargne locale et citoyenne, chaque club a vocation à favoriser, par ses investissements, l'émergence de nouvelles entreprises solidaires sur son territoire.

• **Contacts** :

– Association territoriale des Cigales de Lorraine – Franche-Comté, Daniel Hincelin, 19 Grande-Rue 25330 Fertans, tél. : 03 81 86 65 20, courriel : [cigales.franchecomte@gmail.com](mailto:cigales.franchecomte@gmail.com)

– Fédération des Cigales, 61 rue Victor-Hugo, 93500 Pantin, tél. : 01 49 91 90 91, site : [www.cigales.asso.fr](http://www.cigales.asso.fr)

– Terre de liens est un fonds d'investissement dédié à l'achat de fermes et de terres agricoles devant permettre l'installation d'agriculteurs pratiquant une agriculture bio et paysanne. Ce mouvement est présent en Franche-Comté via



l'association Terre de liens Bourgogne Franche-Comté. L'association réunit les individus souhaitant que leur épargne favorise l'agriculture paysanne sur leur territoire sans favoriser la spéculation foncière (voir aussi encadré page 23).

▪ **Contact** : Terre de liens Bourgogne Franche-Comté, 42 rue de Mulhouse, 21000 Dijon, tél. : 09 70 20 31 23, site : [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org), courriel : [bfc@terredeliens.org](mailto:bfc@terredeliens.org)

- **Garrigue** est une société coopérative de capital-risque solidaire créée en 1985 pour prendre des participations minoritaires dans des sociétés à forte plus-value sociale. La centaine d'entreprises soutenues en France se situent majoritairement dans des secteurs comme le commerce équitable, les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, etc. Le montant des interventions varie de 8 000 à 30 000 euros en fonds propres ou en compte courant d'associés, pour une durée de cinq à dix ans. Ces soutiens sont obligatoirement associés à des apports de Cigales. Par exemple, en 2011, Garrigue a investi 7 500 euros dans Auto'Cité, une Scic d'auto-partage bisontine qui avait bénéficié de la prise de participation de deux Cigales à hauteur de 3 500 euros (voir aussi « Zoom » page 31).

Tout comme France active, Garrigue est partenaire de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du volet ESS du Programme investissements d'avenir (PIA). Un euro investi par Garrigue débloque ainsi un euro d'investissement issu du PIA.

▪ **Contact** : Garrigue, 61 rue Victor-Hugo, 93500 Pantin, tél. : 01 48 44 74 03, site : [www.garrigue.net](http://www.garrigue.net), courriel : [contact@garrigue.net](mailto:contact@garrigue.net)

- **Esfïn-Ides** est un groupe spécialisé dans le financement des PME, des entreprises de l'économie sociale et de celles à forte responsabilité sociale et environnementale. Il comporte plusieurs structures, dont l'Institut de développement de l'économie sociale (Ides), qui finance les entreprises de l'économie sociale sous forme de capital-risque développement. Fontanot participations est pour sa part un fonds commun de placement à risque (FCPR) géré par la structure Esfin Gestion. Dédié aux PME, il a pour vocation la prise de participation au capital d'entreprises en phase de développement ou de transmission. Par ailleurs, Esfin Participations s'adresse à des PME dont « le comportement éthique est un des caractères fondateurs ». Les interventions en fonds propres (sous la forme d'actions et d'obligations convertibles) varient de 150 000 à 450 000 euros, pour une durée définie en fonction de la stratégie de l'entreprise.

En outre, Esfin-Ides propose des outils de financement spécifiques tel Spot, pour les Scop (voir page 66).

▪ **Contact** : Esfin-Ides, 2 place des Vosges, immeuble La Fayette, 92400 Courbevoie, tél. : 01 55 23 07 05 (Esfin) et 01 55 23 07 02 (Ides), site : [www.esfin-ides.com](http://www.esfin-ides.com)

## Les prêts bancaires

Les banques sont des interlocuteurs financiers incontournables pour les créateurs d'entreprise ou d'association. Certaines sont davantage spécialisées que d'autres dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

- **La Nouvelle économie fraternelle (Nef)** est une société coopérative de finances solidaires créée en 1988. Elle collecte l'épargne de particuliers pour

octroyer ensuite des crédits à des porteurs d'initiatives économiques. Le tout dans un but bien précis : soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

• **Contacts :**

- Site national : [www.lanef.com](http://www.lanef.com)

- Prêts professionnels et associatifs : Annette Cazaux, correspondante régionale, tél. : 0811 90 11 90, courriel : [annette.cazaux@gmail.com](mailto:annette.cazaux@gmail.com)

- **Le Crédit coopératif** est une des banques les plus engagées dans l'économie sociale et solidaire. Membre du réseau des Banques populaires depuis 2003, il a la possibilité d'accorder des crédits plus importants que la Nef. Et s'il offre ses services à l'ensemble des entreprises de l'ESS, il se présente comme la banque des associations avec une forte tradition partenariale avec les têtes des réseaux associatifs afin de connaître au mieux besoins et contraintes de chaque secteur. En témoignent les différents outils bancaires spécifiques au monde associatif qu'il propose, comme le fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux qui facilite l'accès au crédit des associations du secteur ; ou encore le fonds de garantie mutuelle du tourisme-loisirs, dédié au financement des équipements du tourisme social. Ces fonds facilitent l'accès au crédit des associations de ces deux secteurs...

• **Contact :** [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop), pour trouver l'adresse d'une agence, allez dans la rubrique « Nos agences ».

- **La Caisse d'épargne**, membre du groupe bancaire BPCE, est composée d'un réseau de 17 caisses d'épargne régionales, dont la Caisse d'épargne Bourgogne - Franche-Comté. Celle-ci développe notamment une activité de microcrédit personnel dans le cadre du dispositif Parcours confiance qui accompagne le client tout au long de son projet, et ce en partenariat avec un réseau de structures sociales et de finances solidaires du territoire.

• **Contacts :**

- Site national : [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr), pour trouver l'adresse d'une agence, allez dans la rubrique « Agences ».

- Le site des sociétaires de la Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté : [www.societaires.caisse-epargne.fr/bourgogne-franche-comte](http://www.societaires.caisse-epargne.fr/bourgogne-franche-comte)

- **Le Crédit mutuel** permet notamment aux associations de placer leurs excédents éventuels via le dispositif Eurocompte association.

• **Contact :** [www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com), pour trouver l'adresse d'une agence, allez dans la rubrique « Trouver une caisse ».

## Le microcrédit et les prêts d'honneur

- **La Cagnotte solidarité emploi**, membre du Pôle local d'économie solidaire d'Audincourt (25), accorde des prêts d'honneur (c'est-à-dire avec un taux d'intérêt nul et sans demande de garantie) d'un montant maximum de 3 000 euros aux créateurs d'entreprise qui n'ont pas d'apport personnel. Un tel prêt peut être complété par un apport en capital du Cigales Les petits ruisseaux, domicilié à Audincourt.

• **Contact :** Pôle local d'économie solidaire, 11 rue de la Mairie, 25400 Audincourt, tél. : 03 81 35 08 81, courriel : [pole.solidaire@orange.fr](mailto:pole.solidaire@orange.fr)



– L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est le principal réseau de microcrédit professionnel en France. Via ces microcrédits, elle soutient les personnes exclues du marché du travail qui souhaitent se réinsérer en créant leur entreprise. La quasi-totalité des bénéficiaires sont en effet des demandeurs d'emploi. Seules les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel peuvent obtenir un prêt de l'Adie. Pour soutenir les porteurs de projet, l'association prête un montant moyen de 3 000 euros pour une durée de deux ans avec un taux d'intérêt d'environ 5 %. A noter que le bénéficiaire doit apporter 50 % du montant du prêt en caution.

• **Contact** : Antenne Adie au Centre Saint-Pierre, 28 rue de la République, 25000 Besançon, tél. : 08 00 80 05 66, courriel : [franche-comte@adie.org](mailto:franche-comte@adie.org)

– Les plates-formes d'initiatives locales (Pfil) fournissent des prêts d'honneur à taux zéro et sans garantie. D'un montant variant entre 3 000 et 7 500 euros, ce soutien financier est un moyen pour le créateur d'entreprise ou le jeune entrepreneur de consolider ses fonds propres en début d'activité. Remboursable sur une période de trois à cinq ans, il est accessible aux créateurs ou aux repreneurs d'entreprise, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs (moins de trois ans) qui développent une activité dans les domaines de l'artisanat de production, du bâtiment, des services aux entreprises, des services de proximité ou des commerces de première nécessité. Les Pfil sont regroupées au niveau national au sein du réseau France initiative. Elles travaillent chacune sur une zone géographique déterminée. En Franche-Comté, il en existe une par département, à l'exception du Territoire de Belfort qui n'est pas couvert.

• **Contact** : pour retrouver les coordonnées de la plateforme de votre territoire, allez sur [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr), puis dans la rubrique « A qui s'adresser ? ».

## Les fondations de l'économie sociale

– La fondation Macif récompense chaque année quelque 150 projets économiques, en privilégiant ceux qui entrent dans le champ de l'économie sociale et de l'innovation sociale. Lorsque ces projets ont une portée locale, les demandes doivent être adressées à la délégation régionale de la Fondation.

• **Contacts** :

– Site national : [www.fondation-macif.org](http://www.fondation-macif.org)

– Fondation Macif Centre-Europe (Alsace, Lorraine, Franche-Comté), Eric Gignet, Les Glycines, 12 route de Soultz, 68501 Guebwiller, tél. : 03 89 74 42 24, courriel : [egignet@macif.fr](mailto:egignet@macif.fr)

– La fondation groupe Chèque déjeuner aide les entreprises et les associations de l'économie sociale, en création ou en développement, en particulier lorsqu'elles créent des emplois de proximité et favorisent la cohésion sociale.

• **Contact** : Fondation groupe Chèque déjeuner, 1 allée des Pierres-Mayettes, Parc des Barbaniers, 92230 Gennevilliers, tél. : 01 41 85 37 10, site : [www.fondation-groupe-cheque-dejeuner.com](http://www.fondation-groupe-cheque-dejeuner.com)

– La fondation Crédit coopératif décerne chaque année depuis presque trente ans les Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale. A la clé : plus de 150 000 euros de prix. En 2012, près de 50 organismes de l'économie sociale, qu'il s'agisse de coopératives, de mutuelles ou d'associations, ont été récom-

pensés lors des Trophées régionaux, marchepieds vers le Trophée national qui récompense quatre structures chaque automne. En Franche-Comté, l'association La Boutique de Jeanne Antide fait partie des lauréats. Celle-ci organise chaque année en décembre un festival musical en associant à sa préparation des personnes sans domicile ou isolées afin de leur faire prendre conscience de leur capacité d'agir et de mener un projet à terme.

• **Contact** : Fondation Crédit coopératif, [www.credit-cooperatif.coop/fondation/](http://www.credit-cooperatif.coop/fondation/)

#### Pour en savoir plus sur les autres fondations :

- Fondation de France, 40 av. Hoche, 75008 Paris, tél. : 01 44 21 31 00, courriel : [fondation@fdf.org](mailto:fondation@fdf.org), site : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)
- Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical), 26 ter rue Ordener, 75018 Paris, tél. : 01 42 55 20 01, site : [www.admical.org](http://www.admical.org)
- Institut du mécénat de solidarité - Entreprendre pour la cité, 141 av. de Clichy, 75017 Paris, tél. : 01 43 87 52 52, site : [www.imsentreprendre.com](http://www.imsentreprendre.com), courriel : [associations@imsentreprendre.com](mailto:associations@imsentreprendre.com)

## Les aides publiques

### LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT NACRE

Le parcours d'accompagnement Nacre permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion durables dans l'emploi de créer ou de reprendre une entreprise en bénéficiant d'un accompagnement. Cet accompagnement se fait en deux temps :

- avant la création ou la reprise d'entreprise, pour concrétiser le montage et le financement du projet, grâce notamment à l'obtention d'un prêt à taux zéro Nacre allant jusqu'à 10 000 euros. Ce prêt devra être remboursé dans un délai de cinq ans et il ne pourra être accordé que si le porteur de projet obtient également un prêt bancaire ou assimilé.
- après, pour être guidé dans le (re-)démarrage et le développement de l'entreprise pendant trois ans.

• **Pour en savoir plus** : [www.emploi.gouv.fr/nacre](http://www.emploi.gouv.fr/nacre)

Bon à savoir !

- Le Fonds social européen (FSE), via sa disposition 4-2-3, aide les petits projets associatifs en lien avec l'emploi. Pour plus d'informations : [www.fse.microprojets.fr](http://www.fse.microprojets.fr)

### LES AIDES PUBLIQUES RÉGIONALES

En Franche-Comté, l'économie sociale et solidaire (ESS) est intégrée depuis 2011 à la politique de développement économique du conseil régional. De fait, les aides aux entreprises de l'économie conventionnelle sont aujourd'hui accessibles aux entreprises de l'ESS appartenant au secteur marchand. Nous en présentons quelques-unes qui ont trait au conseil, à l'accompagnement des créateurs, à l'investissement immobilier ou encore au recrutement de cadres. Ces aides prennent le plus souvent la forme d'avances remboursables.

Par ailleurs, certaines aides ont été spécifiquement conçues pour tout ou une partie des organisations de l'ESS, comme l'aide à l'investissement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou le dispositif Tremplin solidarités.



– **Aide au conseil** : pour faciliter le recours à des conseils extérieurs dès lors que les besoins concernent la production (innovation technique, gestion, démarche qualité, gestion du temps de travail, prévention des risques...), le conseil régional propose une aide équivalant à 50 % du coût de la mission de conseil, plafonnée à 30 000 euros.

L'aide prend la forme d'une subvention. Elle est accessible aux entreprises de moins de 250 salariés.

– **Recrutement d'un cadre** : l'aide régionale vise à favoriser l'embauche de cadres de haut niveau sur les champs commercial, recherche et développement, développement international pour les entreprises de moins de 250 salariés, ainsi que pour l'encadrement intermédiaire (moins de 50 salariés).

La nécessité de l'embauche est évaluée à l'aune d'un diagnostic des besoins établi par un consultant externe.

L'aide prend la forme d'une avance remboursable à taux zéro correspondant au coût du salaire sur la première année, plafonné à 50 000 euros. Le remboursement se fait en trois ans avec un différé d'un an accordé.

– **Investissement immobilier** : afin d'alléger la charge financière d'investissement immobilier et de réserver les moyens financiers à des investissements productifs, le conseil régional apporte son soutien à des entreprises saines qui ont un projet de développement ou d'implantation intégrant un volet immobilier.

La subvention ne pourra dépasser 10 % du montant global de l'investissement, majoré à 12,5 % dans le cas d'une construction certifiée haute qualité environnementale (HQE).

– **Création, transmission, mutation d'entreprise** : l'avance remboursable CTM s'adresse aux entreprises qui recherchent un effet levier sur les financements privés afin de financer leur création ou leur reprise, ou encore la mutation de leur projet. L'évaluation de l'entreprise repose sur le nombre d'emplois et l'impact sur le tissu économique franc-comtois.

Le montant de l'avance remboursable sur cinq ans avec six mois de différé vient doubler l'apport des actionnaires, en respectant un plafond de 200 000 euros.

– **Investissement dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** : construction d'un nouveau local de production, aménagement d'un site... Afin de consolider la capacité de production de la SIAE, le conseil régional est en capacité de participer aux investissements de la structure. Cette participation de la Région ne peut dépasser 40 % du montant de l'investissement et est plafonnée à 200 000 euros. L'aide régionale intervient en cofinancement d'autres partenaires comme France active ou des collectivités locales.

Les projets doivent préciser l'impact de l'investissement sur le projet social et le public, sur le modèle économique, ainsi que sur la création d'emplois attendue. L'éligibilité des projets immobiliers est réservée aux ateliers et chantiers d'insertion. En dehors de cette exception, toutes les SIAE sont concernées (associations intermédiaires, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartier, groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification).

– **Tremplin Solidarités** : afin de soutenir la consolidation d'emplois dans les structures de l'ESS, le conseil régional accorde une aide de 3 000 euros annuels par équivalent temps plein (ETP) recruté dès lors qu'il s'agit d'une personne fragilisée ou rencontrant des difficultés d'insertion. Le plafond de l'aide peut être doublé pour les publics prioritaires (personnes handicapées, travailleurs de plus de 50 ans, parents isolés...).

Le dispositif Tremplin Solidarités s'adresse aux associations d'aides à domicile, aux entreprises d'insertion, au service de remplacement agricole. Elle concerne aussi l'embauche dans une structure de l'ESS suite à un reclassement ou encore la reprise en Scop d'une entreprise.

– **Soutien à l'innovation sociale** : le conseil régional planche pour fin 2012/début 2013 sur des dispositifs de soutien à l'innovation sociale. L'action de la Région pourrait prendre deux directions : appuyer l'émergence d'une structure de portage régionale des projets innovants et compléter l'action du Fonds de confiance géré par la Caisse des dépôts et Franche-Comté active. Le Fonds de confiance permet de subventionner une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise de l'ESS porteuse d'innovation sociale. ●

• **Pour en savoir plus** : Direction des affaires économiques, service économie sociale et solidaire, site : [www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr) (onglet « Services en ligne », rubrique « Guide des aides régionales »), courriel : [ess@franche-comte.fr](mailto:ess@franche-comte.fr)

## Des parcs naturels régionaux en phase avec l'ESS

Un parc naturel régional (PNR) est un syndicat mixte dont les membres s'engagent à promouvoir un développement durable de leur territoire : développer l'économie sans dévaloriser le patrimoine naturel et culturel, favoriser une approche globale



Parc naturel régional du Haut-Jura

Marché de producteurs locaux durant la fête de la charte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

du territoire prenant en compte à la fois ses atouts et ses contraintes. De telles dispositions de base font des PNR des acteurs territoriaux attentifs à la promotion d'une économie solidaire.

C'est le cas des deux PNR présents sur la région Franche-Comté : le Parc des Ballons des Vosges, qui s'étend entre le sud haut-rhinois, le département des Vosges et le nord franc-comtois, ainsi que le PNR du Haut-Jura, situé à cheval sur trois départements (Jura, Ain et Doubs). Dans ce dernier cas, la charte adoptée pour la période 2010-2022 envisage notamment le développement des productions fermières via la création de circuits locaux d'approvisionnement qui font entre autres appel aux ressources de l'ESS, comme les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap).

• **Pour en savoir plus** :

– PNR des Ballons des Vosges : [www.parc-ballons-vosges.fr](http://www.parc-ballons-vosges.fr)

– PNR du Haut-Jura : [www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)



## Recruter et manager

**Dans l'économie sociale et solidaire, la gestion des ressources humaines comporte certaines spécificités, liées par exemple au rôle important des bénévoles dans les associations et les mutuelles, ou au fonctionnement démocratique des Scop.**

### Le bénévolat

Selon France bénévolat, organisme public chargé de la promotion du bénévolat, 11 millions de Français sont actifs dans les associations, dont 5 millions peuvent être considérés comme des bénévoles réguliers. En 2011, on compte environ 100 000 bénévoles actifs en Franche-Comté. La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a développé un programme de formations à destination des salariés et des bénévoles associatifs.

• **Pour en savoir plus :**

- CPCA Franche-Comté, c/o Ligue de l'enseignement Haute-Saône, 29 bd Charles-de-Gaulle, 70003 Vesoul Cedex, tél. : 03 84 75 95 85, site (national) : [cpc.a.asso.fr](http://cpc.a.asso.fr), courriel : [foi70@wanadoo.fr](mailto:foi70@wanadoo.fr)
- Quelques liens utiles : [www.associationmodeemploi.fr](http://www.associationmodeemploi.fr) et [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)
- Sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les bénévoles, voir page 89.

### Le service civique

Le service civique permet à tout jeune âgé de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions d'intérêt général se déroulant en France ou à l'étranger. Il concerne plus particulièrement des domaines tels que la solidarité, la santé, l'environnement, l'action humanitaire, la citoyenneté, etc. Les volontaires bénéficient d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 570 euros par mois. Le service civique dure entre six mois et un an.

• **Pour en savoir plus :**

- [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr) : le site du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative consacré au service civique.
- [www.civivweb.com](http://www.civivweb.com) : le centre d'information sur le volontariat international.

### Les emplois tremplins et les contrats d'insertion

#### LES EMPLOIS TREMPIN SOLIDARITÉS

La Région Franche-Comté a soutenu la création de 1 000 emplois tremplins associatifs entre 2004 et 2010. Elle en assure le suivi, ainsi que l'instruction des demandes de prolongation. Ce dispositif n'est plus ouvert à de nouvelles demandes, mais d'autres aides apportent un soutien financier à la création ou à la pérennisation d'emplois dans les structures de l'ESS, telles que l'aide aux emplois associatifs d'utilité sociale ou encore le dispositif Tremplin Solidarités (voir page 85).

- **Pour en savoir plus :** [www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr), rubrique « Services en ligne », puis « Guide des aides régionales ».

#### LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) remplace l'ensemble des contrats aidés existants. Il se divise en deux catégories : le contrat initiative emploi (CUI-CIE) et le contrat d'accompagnement dans

l'emploi (CUI-CAE). Le premier concerne des emplois dans le secteur privé industriel et commercial. Le second concerne des emplois dans le secteur public ou associatif.

Via ce contrat, les associations bénéficient d'aides à l'emploi lorsqu'elles accueillent des personnes en difficulté et des chômeurs de longue durée. ●

• Pour en savoir plus : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique « Formation-Travail », puis « Contrats d'aide à l'insertion ») ou [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

## Les emplois d'avenir

D'ici la fin 2014, 150 000 emplois d'avenir devront être créés dans les administrations publiques, les collectivités territoriales et au sein des structures de l'économie sociale et solidaire. A l'inverse des emplois jeunes mis en place en 2007, ce dispositif s'adresse uniquement aux jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire ou titulaires, au mieux, du bac s'ils viennent de zones urbaines ou rurales défavorisées. Soit les catégories de jeunes les plus touchées par le chômage. Autre différence avec les emplois jeunes : l'Etat accorde un financement sur trois ans (contre cinq pour les emplois jeunes), à hauteur de 65 % du salaire brut (35 % si

l'employeur évolue dans le secteur marchand), sur la base du Smic. La base juridique du contrat est celle du contrat unique d'insertion (CUI).

Les associations et structures de l'ESS souhaitant embaucher un jeune dans le cadre d'un emploi d'avenir devront justifier de l'utilité sociale de leur activité et de la création d'un poste intégrant ou débouchant sur une formation qualifiante. Les principaux secteurs visés par le plan gouvernemental sont les filières vertes, les services à la personne et, plus largement, toute filière capable de fournir un emploi durable.

• Pour en savoir plus : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)



## Se former

**L'économie sociale et solidaire embauche. Les profils recherchés sont très divers. Certaines formations spécialisées ont vu le jour ces dernières années.**

Le nombre de formations universitaires en économie sociale et solidaire (ESS) a été multiplié par quatre en France depuis les années 1990. Les écoles de commerce ou encore les instituts d'études politiques ont ouvert des cours consacrés à l'ESS ; HEC et l'Essec disposent d'une chaire de l'entrepreneuriat social. La formation continue bénéficie aussi de l'implication des acteurs au travers des modules de formation organisés par les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire. En Franche-Comté, l'offre de formation est émergente, avec la création en 2012 de l'Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale (Ifdes).

### Formation universitaire

DUT ou BTS, licence professionnelle, master..., les universités françaises, mais aussi les instituts d'études politiques (IEP) et les écoles de commerce présentent un catalogue fourni de formations en lien avec l'économie sociale et solidaire, l'insertion, la gestion associative des structures médico-sociales.

Les licences professionnelles et certains masters ont pour principal atout d'être ouverts à la formation en alternance. Ils associent ainsi à l'enseignement théorique des phases de mise en pratique dans une structure de l'ESS tout au long du cursus. L'insertion professionnelle en est souvent facilitée.

Ces diplômes permettent d'accéder à des postes de chargé de mission ou d'études pour le milieu associatif, l'insertion, jusqu'à des fonctions de chargé de développement ou de dirigeant. Les formations sont accessibles à des étudiants en formation initiale ou parfois en formation continue pour des salariés de l'ESS souhaitant évoluer dans leur métier ou leur structure. L'Observatoire national de l'ESS a publié en 2012 un répertoire de 72 formations à l'ESS et à l'insertion, celui-ci est une aide précieuse pour s'orienter dans la recherche de la formation la mieux adaptée à ses besoins.

• Pour en savoir plus : [www.cncres.org](http://www.cncres.org), rubrique « L'observatoire de l'ESS ».

### Formation continue

L'Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale du Grand Est (Ifdes Grand Est) a été fondé en 2012 afin de structurer une offre de formation continue destinée aux futurs dirigeants de l'économie sociale et solidaire en Franche-Comté, Bourgogne et Alsace. Après une étude préparatoire commanditée par le conseil régional de Franche-Comté, l'Ifdes s'est orienté vers un partenariat avec l'école coopérative de management Coeptis. Cette dernière, installée à Montpellier, apporte son expertise et ses

moyens pédagogiques afin d'accéder au diplôme de dirigeant de l'économie sociale et solidaire.

L'Ifdes accueille sa première promotion issue des rangs de l'ESS alsacienne et franc-comtoise début 2013. La formation est organisée sur le modèle de la recherche-action. Des enseignements théoriques sont complétés par des travaux en lien avec la structure ou le projet professionnel de chaque étudiant. Le partage de ces expériences apporte une dimension supplémentaire à la formation, qui a autant vocation à former aux spécificités du management des organisations de l'économie sociale et solidaire que de créer une culture commune au sein du secteur. ●

• **Pour en savoir plus** : Institut de formation des dirigeants de l'économie sociale (Ifdes), tél. : 03 81 95 48 91, site (Coeptis) : [www.ecole-ees.coop](http://www.ecole-ees.coop), courriel : [ifdes.grandest@gmail.com](mailto:ifdes.grandest@gmail.com)

## Se former toute sa vie, c'est possible !

Si vous êtes salarié, vous pouvez faire valoir vos droits à la formation. Le droit individuel à la formation (DIF) est reconnu pour les salariés ayant travaillé au minimum un an en entreprise. Ils peuvent alors décider de se former, sous réserve de l'accord de leur employeur sur le choix de la formation. Les salariés en contrat à durée déterminée (CDD) peuvent également accéder à ce droit dans des conditions spécifiques. Le congé individuel de formation (CIF), de son côté, donne la possibilité au salarié de se former sur un temps plus long (jusqu'à un an). Dans ce cas, les frais de formation ainsi que l'allocation de formation sont soit à la charge de l'employeur, soit financées par des organismes agréés par l'Etat : les fonds de gestion des congés individuels de formation (Fongecif).

Il existe également d'autres congés avec des objectifs de formation plus spécifiques, comme le congé de formation économique, sociale et syndicale ou celui pour validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce dernier permet de valider des compétences et savoirs dans le but de déboucher sur la délivrance d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification complet ou d'une partie des unités d'enseignement qui le composent. Une personne qui effectue une activité bénévole dans une association ou une activité professionnelle depuis au moins trois ans peut entamer une telle démarche.

• **Pour en savoir plus** : Uniformation, organisme paritaire en charge de la collecte des cotisations des structures de l'économie sociale pour la formation, site : [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)



## Les principales têtes de réseaux

**Des structures sont spécialement chargées de promouvoir et de représenter les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire. Voici les principaux réseaux en Franche-Comté.**

– La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) est l'instance représentative de l'ensemble des secteurs de l'économie sociale et solidaire en Franche-Comté. Il s'agit de l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, en particulier du conseil régional et des services déconcentrés de l'Etat, pour toutes les politiques publiques relatives à l'ESS. Son autre rôle est d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire dans les phases de création et de développement de leur activité.

• **Contact** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Franche-Comté, 11 route de Gray, 25000 Besançon, tél. : 03 81 50 75 09, site : [www.cress-fc.org](http://www.cress-fc.org), courriel : [contact@cress-fc.org](mailto:contact@cress-fc.org)

– L'union régionale des Scop Bourgogne – Franche-Comté représente et promeut les coopératives auprès des acteurs locaux de ces deux régions. Si le siège de l'union régionale est situé à Dijon, il existe aussi une antenne à Besançon, afin d'améliorer la présence des instances représentatives en Franche-Comté et d'y favoriser le développement des sociétés coopératives et participatives. L'union régionale a en effet vocation à encourager la création de coopératives dans la région et à les accompagner dans leur développement. Enfin, elle se veut un lieu d'échanges entre les entrepreneurs du territoire. Au niveau national, le réseau des coopératives est animé par la Confédération générale des Scop. Celle-ci est présente sur tout le territoire grâce aux treize unions régionales existantes, ainsi qu'à trois fédérations de métiers : le BTP, la communication et l'industrie.

• **Contact** : Union régionale des Scop de Bourgogne – Franche-Comté, Maison des coopératives, 2 bis cours Fleury, 21000 Dijon, tél. : 03 80 30 27 60, site : [www.les-scop-bfc.coop](http://www.les-scop-bfc.coop) Antenne en Franche-Comté : 6 B bd Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 38 82.

– La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) de Franche-Comté est née en 2000 à l'initiative des différents mouvements associatifs régionaux actifs dans les domaines de l'éducation populaire, de l'insertion, du tourisme, du secteur sanitaire et social, du sport... Son objectif : être un porte-voix de la cause associative à l'échelle régionale et nationale.

• **Contact** : CPCA Franche-Comté, c/o Ligue de l'enseignement Haute-Saône, 29 bd Charles-de-Gaulle, 70003 Vesoul Cedex, tél. : 03 84 75 95 85, courriel : [fol70@wanadoo.fr](mailto:fol70@wanadoo.fr), site (national) : [www.cPCA.asso.fr](http://www.cPCA.asso.fr)

– Le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économique (Pradie) est né en 2002 pour favoriser la coopération entre les principaux réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) en

Franche-Comté que sont la Fnars, l'Urei, le Coorace et le Réseau Cocagne. Le Pradie a vocation à favoriser les partenariats des réseaux et structures de l'IAE avec les collectivités et le service public de l'emploi, ainsi qu'avec le secteur privé. Il lui incombe aussi un rôle d'observatoire et de base documentaire du secteur.

• **Contact** : Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie, 6B bd Diderot, 25000 Besançon, tél. : 03 81 88 56 39, courriel : [pradie-fc@wanadoo.fr](mailto:pradie-fc@wanadoo.fr)

– **Le Centre des jeunes, des dirigeants et des acteurs de l'économie sociale (CJDES)** est né en 1985 de la volonté de dirigeants de l'économie sociale de mettre en commun leurs expériences et leurs compétences. Il a pour principales missions de favoriser l'échange d'informations, d'être un lieu de rencontres, de promouvoir l'économie sociale et solidaire dans sa diversité et, enfin, de faciliter des actions communes entre les différents acteurs de l'économie sociale.

• **Contact** : CJDES, 24 rue du Rocher, 75008 Paris, tél. : 01 42 93 55 65, site : [www.cjdes.org](http://www.cjdes.org)

– **Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves)**, créé au tout début 2010, entend rassembler des personnes dirigeant des entreprises à forte utilité sociale, indépendamment de leur statut juridique. Il a vocation à rassembler des structures qui ne sont donc pas nécessairement sous statut coopératif, associatif ou mutualiste, mais qui se retrouvent autour d'une vision de l'intérêt général selon laquelle le profit est un moyen et non une fin en soi. En 2012, le Mouves comptait plus de 300 membres, dont une vingtaine de francs-comtois. ●

• **Contact** : site : [www.mouves.org](http://www.mouves.org), courriel : [contact@mouves.org](mailto:contact@mouves.org)

### Les employeurs de l'économie sociale représentés aux prud'hommes

Lors des élections prud'homales de 2002, l'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed), le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (Gema), l'Union de syndicats et de groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres), ainsi que l'Union nationale des associations de soins et services à domicile (Unassad, qui depuis a rejoint l'Usgeres), jusqu'alors non représentés dans le collège patronal, se sont associés pour présenter plus de 120 listes « Employeurs de l'économie sociale : associations, coopératives, mutuelles, fondations ».

Regroupés au sein de l'Association des employeurs de l'économie sociale (AEES), ils obtiennent alors 11,3 % du total des voix du collège employeurs. Une percée qui sera confirmée en 2008, lors des élections prud'homales suivantes : les employeurs de l'économie sociale recueillent 19,05 % des suffrages exprimés. En outre, avec 468 élus (contre 279 en 2002), dont 12 en Franche-Comté, les listes de l'économie sociale atteignent un bon niveau de représentation dans les structures prud'homales.

• **Pour en savoir plus** : s'adresser à l'Usgeres, 60-62 bd Diderot, 75012 Paris, tél. : 01 43 41 71 72, courriel : [usgeres@usgeres.fr](mailto:usgeres@usgeres.fr), site : [www.usgeres.fr](http://www.usgeres.fr)